

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 13 Juillet 2017

4115

#### ■ Affectation d'une opération d'investissement relative à la réalisation de l'aménagement du boulevard Paul Peytral à MARSEILLE (13006)

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence souhaitent procéder à l'aménagement du boulevard Paul Peytral sis dans le sixième arrondissement de la Ville de Marseille.

Ce boulevard se situe entre la rue de Rome et la rue Paradis. Il jouxte la place de la Préfecture, et présente une forte densité de circulation.

Les travaux consistent en la rénovation du revêtement de la chaussée au droit de la place Félix Barret constitué de dalles en granit, qui se déstabilisent sous les circulations des véhicules lourds (Bus RTM), ce qui rend le site dangereux pour les usagers.

Des réparations partielles en pièces d'enrobés ont déjà été effectuées, mais l'ensemble rend un aspect patchwork inesthétique. La solution est donc de déposer les dalles restantes en respectant les alignements de trottoirs et de mettre en place des produits bitumineux gris de qualité qui se marient avec le granit environnant et présentent toutes les caractéristiques techniques nécessaire à la circulation.

La surface à prendre en compte est de 1 500 m<sup>2</sup>.

Des co-financements seront notamment recherchés auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de cette opération.

Pour permettre cet aménagement, il est nécessaire de prévoir l'affectation d'une opération d'investissement d'un montant de 300 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 Juin 2017

Où le rapport ci-dessus,

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

• Considérant

#### **Considérant**

- Qu'il convient de prévoir l'aménagement du boulevard Paul Peytral à Marseille, 13006.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est approuvée l'affectation de l'opération d'investissement n°2017107100 : «MARSEILLE – aménagement bd Paul Peytral » d'un montant de 300 000 € rattachée au programme 14 Voirie métropolitaine.

##### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

##### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :  
2017107100 – Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées aux budgets 2017 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :

2017107100 - Programme 14 - Nature 4582 – Fonction 844 – Sous-politique C310

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2017 : 30 000 euros
- Année 2018 : 250 000 euros
- Année 2019 : 20 000 euros

• Fin du Rapport

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC